



**TOURNOI REGIONAL  
DE TENNIS DE TABLE  
2 ET 3 MARS 2019**

**SOUCOUBE DE SAINT NAZAIRE  
Avenue Léo Lagrange**

**14 TABLEAUX dont VETERANS, PROMOTIONNELS  
ET 2 « COUPE DAVIS » (<2000 pts et toutes séries)**

**1500 € en ESPECES, BONS D'ACHATS et LOTS**

**INSCRIPTIONS :**

**Mme Séverine VARENNE**  
Contact.SNTT@orange.fr

**M. Michel ROBIEU**  
06 12 95 60 32

**M. Guy JAQUES**  
02 40 90 32 77 ou 06 18 26 72 36

# SAINT-NAZAIRE TENNIS DE TABLE

ORGANISE LES 2 et 3 Mars 2019  
LE 21<sup>ème</sup> TOURNOI DE L'ESTUAIRE.

## ARTICLE 1 – ORGANISATION :

Ce tournoi individuel et par club est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. ou promotionnels. Il comprend les épreuves individuelles suivantes:

### Samedi

<u>Horaires</u>	<u>Tarifs</u>		
13H	5.00 €	<u>Tableau P</u>	Promotionnels
14H	5.00 €	<u>Tableau M</u>	Cadets / Juniors
14H	5.00 €	<u>Tableau N</u>	Minimes / Benjamins
14H	6.00 €	<u>Tableau V</u>	Vétérans < 1700 pts avec consolante
13H30	12.00 €	<u>Tableau Y</u>	Coupe DAVIS (total points < 2000) résultat au score acquis
13H30	12.00 €	<u>Tableau Z</u>	Coupe DAVIS (Toutes Séries) résultat au score acquis

### Dimanche

<u>Horaires</u>	<u>Tarifs</u>		
8H30	6.00 €	<u>Tableau A</u>	< 700 pts
9H	6.00 €	<u>Tableau B</u>	FEMININES
9H30	6.00 €	<u>Tableau C</u>	< 1300 pts
10H30	6.00 €	<u>Tableau D</u>	< 900 pts
11H30	6.00 €	<u>Tableau E</u>	< 1700 pts
13H30	6.00 €	<u>Tableau F</u>	< 1100 pts
14H30	6.00 €	<u>Tableau G</u>	< 1500 pts
15H30	7.00 €	<u>Tableau H</u>	Toutes Séries

## NOTA:

Les poussins et poussines peuvent participer uniquement au tableau N.

Les joueurs ne pourront participer à plus de 2 tableaux par journée.

Les joueurs ne pourront pas participer à 2 tableaux commençant à la même heure.

Le premier tour de chaque épreuve se dispute par poules de 3 joueurs minimum.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final par élimination directe.

Les féminines peuvent participer aux tableaux masculins, d'après leur nombre de points.

Les résultats des tableaux Coupe Davis seront pris en compte pour les classements des licenciés.

Les licenciés promotionnels ne pourront participer qu'au tableau P.

Un tableau consolante sera organisé pour les éliminés de chacun des tableaux P, M, N, Y, Z

Pour les éliminés des TABLEAUX A-B-C-D-E-F du dimanche 3 mars, l'inscription est autorisée dans un tableau de classement supérieur dans la mesure des places disponibles en poules dans les tableaux déjà établis et ce après décision du juge arbitre (complément des poules incomplètes à 3 joueurs).

Le tableau Y et le tableau Z comporteront 16 équipes maximum : les premières inscrites seront sélectionnées.

Les joueurs inscrits dans les tableaux Y et Z ne pourront pas s'inscrire dans les tableaux M-N-V.

## ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS :

Chaque club peut engager un nombre illimité de joueurs.

Les engagements doivent parvenir avant 20h le vendredi 1 mars 2019 pour les épreuves du samedi et avant 20 h le samedi 2 mars 2019 pour les épreuves du dimanche.

Le montant des engagements est fixé à :

5 € :	Tableaux P-M-N
6 € :	Tableaux A-B-C-D-E-F-V
7 € :	Tableaux G
12 € :	Tableau Y et Z

Les inscriptions seront prises par:

Mme Séverine VARENNE

[contact.SNTT@orange.fr](mailto:contact.SNTT@orange.fr)

**OU**

M. Michel ROBIEU

06 12 95 60 32

**OU**

M. Guy JAQUES

02 40 90 32 77 ou 06 18 26 72 36

Le montant des engagements sera réglé par le responsable désigné du club lors du pointage des joueurs, sous peine de refus de disputer le tournoi.

Il n'y aura pas de remboursement pour cause de forfait, sauf en cas de force majeure prouvée.

### **ARTICLE 3 – TIRAGE AU SORT :**

Le tirage au sort aura lieu à la soucoupe le **samedi 2 mars 2019** et le **dimanche 3 mars 2019** avant la compétition sous la direction des juges arbitres. Deux joueurs d'un même club ne pourront se rencontrer en poule, sauf impossibilité déterminée par le nombre de poules.

### **ARTICLE 4 – HORAIRES :**

Les horaires seront strictement tenus et les clubs sont priés de prévenir en cas d'impossibilité de respecter un horaire. Un quelconque retard, apprécié par les juges-arbitres ne pourra, toutefois, perturber le bon déroulement des épreuves.

**Il n'y a pas d'interruption des matches le dimanche midi.**

Les finales auront lieu vers 18 H.

SCRATCH: Les juges-arbitres peuvent scratcher tout joueur après trois appels.

### **ARTICLE 5 – JUGES-ARBITRES :**

Le juge-arbitre nommé par le CD TT 44 sera assisté par des membres du comité d'organisation.

Les réclamations ne seront reçues que par les juges-arbitres qui, après examen immédiat, rendront leurs décisions qui seront sans appel.

Le SPIDman est le juge-arbitre.

### **ARTICLE 6 – BALLES :**

Les balles plastiques blanches (agrées FFTT) seront fournies par les organisateurs. Elles devront être retournées à la table d'arbitrage après chaque match.

### **ARTICLE 7 – PARTIES :**

Elles se déroulent au meilleur des 5 manches dans tous les tableaux sauf pour les tableaux Y et Z qui se déroulent en 3 manches. Afin de faciliter le déroulement des épreuves, le joueur perdant est tenu de ramener la balle et la feuille de match à la table d'arbitrage. Il arbitrera, aussitôt et obligatoirement, la rencontre suivante

qui lui sera indiquée par les juges-arbitres.

### **ARTICLE 8 – MODIFICATIONS :**

Le comité d'organisation du tournoi, avec l'accord des juges-arbitres, pourra apporter au présent règlement toutes les modifications jugées indispensables au bon déroulement des épreuves, elles seront irrévocables.

### **ARTICLES 9 – RECOMPENSES ET PRIX :**

Dans chaque tableau, des prix seront remis aux meilleurs joueuses et joueurs en tenant compte du nombre des engagés (pour les 8 premiers dans les tableaux de plus de 16 engagés et les 4 premiers dans les tableaux de moins de 16 engagés).

Les tableaux Y et Z récompenseront les 2 paires finalistes.

Les lots seront apparents, avec leur place par tableau, pendant la durée du tournoi. Ils seront distribués après les finales de chaque tableau.

Une coupe définitive sera remise au vainqueur individuel dans tous les tableaux.

### **ARTICLE 10 – TENUE – RESPONSABILITE :**

Application du règlement fédéral : tout joueur devra avoir une tenue conforme à ce règlement.

SAINT-NAZAIRE Tennis de Table décline toute responsabilité en cas d'accidents corporels ou matériels, de pertes ou de vols survenus pendant le tournoi.

### **ARTICLE 11 – PARTICIPATION :**

**Le fait de participer à ce tournoi engage les participants à respecter tous les articles du présent règlement.**

**Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence.**

**Les chaussures de sport sont obligatoires.**

Un bar et un buffet seront à la disposition des joueuses et joueurs pendant toute la durée du tournoi.

### **ARTICLE 12 – LOTS :**

Les lots de diverses natures (coupes, espèces, bons d'achat, articles de sport etc.) seront remis au maximum aux quatre ou aux huit premiers en fonction du nombre d'inscrits dans chaque tableau sauf dans les tableaux Y et Z qui récompenseront les 2 paires finalistes de chaque tableau.

**Les lots ne seront remis que lors du podium à la fin du tableau concerné, les lots non réclamés à ce moment resteront acquis au club.**

**APPROUVE LE :**

**N° D'HOMOLOGATION :**